

Le Président

**Direction Générale des Activités
Fiduciaires et de Place**

Réf. : 2011-02

Paris, le 18 janvier 2011

Chère Consœur, Cher Confrère,

Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et la Banque de France ont conclu, le 17 décembre 2009, un accord de partenariat avec notamment comme objectif d'unir leurs efforts pour développer la dématérialisation de la collecte des liasses fiscales et, plus généralement, favoriser la télétransmission de documents comptables ou administratifs auprès des acteurs ayant vocation à traiter de gros volumes d'informations selon un mode normalisé.

Comme vous le savez, l'an passé la Banque de France a ouvert un service de réception dématérialisée de liasses fiscales - BilanDirect FIBEN - à l'occasion de la campagne 2010 qui vient de se terminer. Déjà 40 000 liasses ont été reçues de la sorte, sur une cible potentielle d'environ 270 000 bilans analysés et cotés par la Banque de France chaque année. Les experts-comptables sont à l'origine des deux tiers environ des envois par télétransmission.

Ce bilan 2010 est très encourageant. La profession comptable et la Banque de France étant pleinement engagées pour conduire ce qui constitue un vrai changement opérationnel, nous ne pouvons qu'être satisfaits d'avoir déjà atteint un volume conséquent et de constater le bon fonctionnement de ce nouveau service - offert par la Banque de France. En même temps, nous mesurons bien toute la marge de progression qui reste à exploiter.

Dans le prolongement de ce qui a été amorcé l'an passé, nous devons donc pouvoir raisonnablement amplifier le mouvement lors de la campagne 2011 avec une participation de la profession comptable à la télétransmission TDFC Banque de France beaucoup plus large. Ceci doit passer par des actions de sensibilisation, d'information ou d'accompagnement auprès des entreprises, mais certainement aussi auprès des experts-comptables, compte tenu de la place qu'ils tiennent dans tous les processus de dématérialisation d'échanges d'informations en cours.

./..

Il nous faut donc cette année redoubler d'efforts afin de participer de façon pleine et entière, dans le cadre de notre partenariat national, à la montée en puissance de la collecte des bilans Banque de France. Un certain nombre d'actions concrètes ont été engagées par le Conseil Supérieur et la Banque de France, s'appuyant sur le réseau des experts-comptables et sur les implantations territoriales de la Banque de France, unis pour promouvoir ensemble la dématérialisation de la collecte des bilans. Comme interlocuteurs privilégiés des entreprises, les experts-comptables sont naturellement appelés à conseiller et même aider opérationnellement leurs clients, à ce titre, nous les invitons à saisir toutes les occasions pour inciter ces derniers à passer à la télétransmission de leurs documents fiscaux à la Banque de France.

Comme Président du Conseil régional de l'Ordre, nous vous invitons à encourager les cabinets installés dans votre région ordinaire à développer la transmission dématérialisée des liasses fiscales avec la Banque de France, notre partenaire, comme vous le faites déjà pour la DGFIP. À l'instar du même message actuellement relayé par les Directeurs régionaux de la Banque de France, nous vous demandons donc de favoriser une bonne information sur le nouveau circuit de remontée des liasses fiscales à la Banque de France et un engagement à développer avec les directeurs du Réseau de la Banque de France une coopération active en ce domaine. À cette fin, vous trouverez en annexe un modèle de courrier qui gagnera à être adressé à l'ensemble des membres de l'Ordre relevant de votre région pour permettre une meilleure mobilisation de chacun d'entre eux.

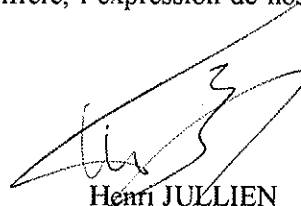
Une intervention est programmée sur ce sujet lors de la réunion de coordination des Présidents du mardi 8 mars 2011.

Nous vous remercions d'avance pour votre implication personnelle qui permettra d'assurer le succès de cette action conjointe, au bénéfice des entreprises, de la profession comptable et financière et de la nécessaire modernisation de nos modes de travail en commun.

Nous vous prions d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de nos salutations les plus cordiales.



Joseph ZORGNIOTTI
Président du Conseil Supérieur
de l'Ordre
des Experts-Comptables



Henri JULLIEN
Directeur Général des Activités
Fiduciaires et de Place
Banque de France

Annexe : lettre-type à adresser aux experts-comptables

Président du Conseil Régional de l'Ordre

À l'attention de :

V. Réf. :

Ville,

N. Réf. :

le

Les experts-comptables contribuent depuis près de dix ans au développement de la dématérialisation des déclarations effectuées auprès des administrations fiscales et sociales. La transmission par voie informatique des liasses fiscales, en particulier, est devenue un processus très répandu, grâce à l'implication forte de la profession tant auprès des entreprises que des portails déclaratifs et de la DGFIP. Néanmoins, beaucoup reste à faire afin de couvrir l'ensemble de la population concernée et de faire bénéficier à tous des avantages de la dématérialisation des formulaires.

Comme vous le savez sans doute déjà, la Banque de France a ouvert son nouveau service de réception dématérialisée de liasses fiscales – BilanDirect FIBEN – à l'occasion de la campagne 2010 qui vient de se terminer. Déjà 40 000 liasses ont été reçues de la sorte, sur une cible potentielle d'environ 270 000 bilans analysés et cotés par la Banque de France chaque année. Les experts-comptables sont à l'origine des deux tiers environ des envois par télétransmission.

Afin de soutenir l'action de la Banque de France dans ce domaine, action qui rejoint nos propres objectifs, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et la Banque de France ont conclu un accord de partenariat : il s'agit, entre autres, d'unir nos efforts pour développer la dématérialisation des liasses fiscales en participant activement à la collecte par voie automatique des feuillets fiscaux attendus par la Banque de France dans le cadre de sa mission d'analyse et de cotation des entreprises.

C'est pourquoi je vous invite, à l'occasion de la prochaine campagne fiscale, à apporter tout votre concours au succès de la collecte des bilans par la Banque de France auprès de vos entreprises clientes qui seront sollicitées par celle-ci par courrier. Il convient de transmettre à notre partenaire, dans le cadre du mandat qui est le vôtre, non seulement les feuillets fiscaux concernés (2050 à 2059G ou 2033A à 2033 G), via le portail déclaratif que vous utilisez déjà pour la DGFIP, mais aussi l'accord écrit (le formulaire d'autorisation), donné par l'entreprise à la Banque de France, de recevoir sa liasse par télétransmission, de la traiter, de lui attribuer une cotation et de la diffuser auprès de la profession bancaire au travers de la base FIBEN.

Pour procéder à l'envoi des EDI-TDFC vers la Banque de France, trois éléments sont à réunir :

- 1- vérifier que votre logiciel permet l'envoi, soit via une fonction spéciale « envoi vers la Banque de France » soit via un paramétrage préalable du destinataire « Banque de France » : Code = 30001 ; Siret = 57210489100013 ; Adresse = 1 rue de la Vrillière - 75001 Paris 1 ;

- 2- vérifier impérativement que le formulaire d'autorisation signé par votre client a bien été transmis à la Banque de France (soit par votre client, soit par votre cabinet). Si ce n'est pas le cas, nous vous remercions de faire signer ce formulaire par votre client, d'en conserver une copie et d'en retourner un exemplaire à la Banque de France dont dépend l'entreprise. Si besoin, un modèle d'autorisation vierge est téléchargeable sur le site jedecclare.com ;
- 3- envoyer la liasse à la Banque de France : il vous suffit, dans votre logiciel de déclaration, de désigner la Banque de France comme destinataire des feuillets fiscaux nécessaires à la cotation (sans transmission des feuillets « sensibles » adressés à la seule DGFIP, tels que le 2065...).

Au travers de ce partenariat experts-comptables – Banque de France, c'est d'une manière générale la dématérialisation et le développement de la filière TDFC de télétransmission que nous avons l'occasion de promouvoir, conformément à notre vocation essentielle de conseil, de facilitation des démarches et d'assistance auprès des entreprises qui est la nôtre.

Toutes les informations dont vous auriez besoin pour participer à cette action et répondre à vos éventuelles interrogations sont disponibles auprès du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, sur le site www.experts-comptables.fr.

Nous vous remercions d'avance pour votre implication personnelle dans le succès de cette action conjointe, au bénéfice des entreprises et de notre profession.